

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 14 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le **14 octobre 2020**, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le **7 octobre 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Personnes présentes : Thierry ANDRE, Éric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Jean-Denis CELLIER, Clara DONATO, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER.

Absents représentés : Rita BOZETTI représentée par Michel BONNET

Absents :

1 / Secrétaire de séance :

- Lucien GREZE

2 / Approbation du compte rendu

M. Lucien GREZE intervient pour demander de modifier le point sur l'adhésion de la commune à la voie verte. Pour lui, il ne suffit pas de mettre en avant les points négatifs mis en avant par M. Eric BESSAC et M. Thierry ANDRE, mais aussi les points positifs évoqués par d'autres membres du conseil. S'ensuit un débat sur le courrier à envoyer au Président de la voie verte qui doit comporter ces points négatifs.

L'approbation du compte rendu du 2 septembre 2020 est approuvé et sera affiché dans les 48 heures sur la tableau d'affichage prévu a cet effet.

Le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

Voir listing des réunions à venir ci-joint.

M. le Maire demande à ce que le Plan Communal de Sauvegarde soit mis à jour.

Il informe le conseil municipal que toutes les manifestations prévues et portées par le CCAS sont annulées suite à la crise sanitaire.

4 / Compte-rendu de la visite de Mme la Sous-préfète :

Mme la sous-préfète était accompagnée de sa secrétaire générale, Mme Réjane PINTARD. Nous les avons invité à se rendre sur le chantier de l'école. Elle a félicité les élus pour leurs implications et les entreprises qui n'ont pas pris trop de retard. La prochaine étape sera donc l'ouverture des classes courant 1er trimestre 2021 et Mme la sous-préfète sera invitée à l'inauguration.

Pour le dossier traversée du village, elle a proposée de le présenter au Plan de Relance mis en place par le Gouvernement.

Pour l'hôtel restaurant : dossier complexe qui nécessite la recherche des meilleurs financements possible.

Mme la sous-préfète va présenter en commission le déclassement de 2 voies DFCI « Sauvegarde St Michel » et « du Verdier à La Jasse ». Conformément aux délibérations en Conseil Municipal nous sollicitons l'état pour que ces routes redeviennent tout simplement des routes communales.

Pour ce qui concerne l'achat d'une étrave chasse neige : malheureusement ce n'est pas prioritaire compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons.

Point évoqué sur le contrat PEC de Victoria CAUDROIT, il est demandé à Mme la Sous Préfète de nous appuyer pour reconduire ce contrat à compter du 1er mars 2021.

5 / Communauté de communes :

M. le Maire informe d'une prochaine adhésion à la politique "petite ville de demain" pour une durée de 6 ans en remplacement de l'adhésion au Centre- Bourg. La documentation a été envoyée à l'ensemble des conseillers. Le CEREMA accompagnera la communauté de communes dans cette opération. Les commissions thématiques se mettent en place, des problèmes de ressources humaines sont nombreux ce qui engendrent de lourdes conséquences sur le travail administratif. M. le Maire souhaite relayer plus d'informations à travers le bulletin municipal.

6 / Syndicat des Hautes Vallées Cévenole :

Le syndicat engagé dans l'agenda 21 va maintenant s'engager dans l'agenda 2030. Un questionnaire pour alimenter ce dossier sera distribué avec le bulletin municipal. Dans ce bulletin sont programmées les activités du trimestre .

7 / DFCI de Vieillas : choix de l'entreprise :

DELIBERATION N° 072-2020 : CHOIX ENTREPRISE POUR MISE AUX NORMES DU BASSIN DE VIEILLAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 16 septembre 2020 pour l'ouverture des plis, dans le cadre du marché public pour la mise aux normes du bassin de la DFCI de Vieillas et de son accès, 2 offres ont été déposées :

Il donne connaissance de l'analyse de ces offres faite par notre assistance de l'ONF.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'Entreprise ROUVIERE Francis pour un montant de 36 800.00 € HT proposition la moins disante et la mieux notée par l'analyse visée ci-dessus.

8 / Réhabilitation de l'école :

M. le Maire nous informe de la date de la réouverture de l'école dans ses locaux : le 1^{er} Mars 2021. La commune a relancé le lot No 14 du photovoltaïque. Le dossier est conforme à nos souhaits et nos attentes avec toiture intégrée. Le planning actuel : pose des menuiseries extérieures, les chapes et cloisons vont suivre. M. Eric BESSAC rappelle qu'il faut demander la subvention pour l'aménagement de la stèle de Malinowski, M. le Maire indique qu'il s'en occupe.

DELIBERATION N° 073-2020 : RACCORDEMENT DE L'ECOLE ET DES LOGEMENTS AU RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de prévoir le raccordement du bâtiment de l'école et des trois logements au Réseau Public de Distribution d'Electricité.

Il fait lecture du devis transmis par le bureau d'étude, l'entreprise IB2M, à savoir :

- ENEDIS Devis N° DE26/033013 pour un montant de 5 251.72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis ci-dessus référencé, pour la réalisation du raccordement électrique du bâtiment de l'école et des trois logements.

9 / Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur de l'école a été transmis en amont du conseil municipal à tous les conseillers municipaux, M. le Maire demande s'il y a des observations.

M. Eric BESSAC soulève la phrase du "Préambule" : "...de valider le présent règlement intérieur élaboré en lien étroit avec les représentants de parents d'élèves ..."

Après concertation, le règlement intérieur n'ayant pas été transmis aux représentants des parents d'élèves, il convient de procéder d'abord à une diffusion auprès d'eux et de valider par la suite en conseil municipal.

Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal du 18/11/2020.

10 / Traversée du village et assainissement :

M. Eric BESSAC informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec l'Agence de l'Eau pour le financement avec la participation de la commune du Collet de Dèze et le Département. L'Agence de l'Eau est favorable pour le projet assainissement dans son ensemble. Pour M. le Maire, ce dossier doit être présenté plus

précisément pour en connaître le coût. Ce dossier peut être subventionné à hauteur de 80%. Pour l'assainissement, le Département 48 subventionne à condition que pour chaque raccordement la FPAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) soit appliqué. Il préconise un montant minimum de 1 000.00 € par branchement. Il est programmé une réunion plus technique avec le cabinet AMAT (ex MEGRET) et avec la commune du Collet de Dèze. Réunion à prévoir avec la population, lister les propriétaires et demander les servitudes.

Les dossiers de subventions doivent être déposés avant la fin de l'année.

Pour le dossier traversée du village prévoir des aménagements paysagers pour agrandir le volume des places de stationnement. M. GINS va nous présenter le 12/11 prochain les nouveaux aménagements.

M. le Maire précise que pour améliorer le financement et le suivi de ce dossier il faut que la commune adhère à "Petites villes de demain" avec la communauté de communes :

DELIBERATION N° 076 - 2020 : CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet communautaire d'adhérer à un nouveau dispositif "**Petite ville de demain**", mis en place par le Gouvernement destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité pour le territoire qui les environne et montrant des signes de fragilité (économique, sociale, sociétale...).

Ce dispositif est structuré en trois parties et pour une durée de 6 ans :

- *soutien en ingénierie* : pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, (par exemple avec une subvention jusqu'à 75% pour financer un poste de chef de projet)
- *financement sur des mesures thématiques ciblées*, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place,
- *l'accès à un réseau*, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Cette opération se matérialise par une convention signée entre la commune, la Communauté de Communes et l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce programme formalisé par une convention en partenariat avec les communes de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier dans les limites de ses délégations au maire.

11 / Information du FPIC et la CLECT :

FPIC : Fonds de péréquation des ressources versées à l'intercommunalité. Nécessité d'un vote unanime vote de participation d'1/3. Jusqu'ici la commune de Saint Michel de Dèze s'était opposée au transfert intégral vers l'intercommunalité. Lors du dernier conseil communautaire 3 communes se sont opposées. Le conseil communautaire a voté la participation d'1/3, la commune de Saint Michel s'étant abstenue.

CLECT : commission d'évaluation des transferts de charges : elle répartie les charges des PLU et PLUI , TAD (transports à la demande), crèches et les autres interventions demandées par les communes. Chaque année la CLECT fixe les montants de redevances des communes.

12 / Document unique :

M. Pierre BONNET en charge de ce dossier et avec la collaboration de la commune de St Julien des Points, nous fait part de l'avancée des dernières réunions. Ils ont trouvé une méthode et défini les unités de travail : administratif, ATSEM, agents d'entretien, services techniques.

Une réunion a eu lieu avec un des deux employés communaux. Une prochaine réunion est prévue le 13 novembre. La méthode retenue : travail collaboratif, fréquence risque, gravité risque, maîtrise risque. M. Pierre BONNET présentera le tableau définitif en collaboration de la commune de St Julien des Points qui sera ensuite envoyé au Centre De Gestion pour être en règle avec la loi.

13 / Divers contentieux en cours :

- SCI ELISABELLE : Eric BESSAC explique l'historique au membres du conseil. Le résultat de l'Expert est satisfaisant. La servitude pour l'accès au bassin du Rochadel se fera depuis la route du Limarès.
- Silos à bois : aucune nouvelle de l'avocat. M. le Maire propose de changer d'avocat, délibération dans ce sens.
- Photovoltaïque : récupération de la perte d'exploitation en cours.

14 / Hôtel Restaurant la Rivière :

La commune a signé un compromis d'achat de la licence IV, et nous avons obligation de trouver un candidat pour la faire vivre : M. Philippe LAFARGE, conseiller municipal est proposé pour faire la formation obligatoire. Le conseil municipal approuve cette solution.

Sur le projet global une réunion avec des personnes concernées par la relance de cette activité : CAUE, CCI , Office de tourisme. Un choix est essentiel pour la suite soit :

- on développe le projet avec un exploitant et on précise le rôle de chacun et les financements,
- soit la mairie maîtrise complètement avec une personne du métier qui s'investisse.

M. le Maire présente le devis du cabinet BONNET-TEISSIER pour évaluer le projet de réhabilitation de l'Hôtel/ Restaurant la Rivière d'un montant de 1000.00 € HT. Le conseil valide ce devis.

15 / Nomination délégué défense :

DELIBERATION N° 074-2020 : ELECTION CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu en date du 15 octobre 2020 émanant du Lieutenant-colonel Jean-Charles SENEZ, Délégué Militaire Départemental de la Lozère à Mende, sur le rôle du correspondant défense :

....

Le rôle du correspondant défense est essentiel :

- Associer les citoyens aux questions de défense, ce qui participe de la cohésion nationale, et cela principalement sous trois angles :

- *l'actualité de défense pour tous ;*
- *le parcours de citoyenneté pour les jeunes ;*
- *le devoir de mémoire afin de renforcer la cohésion nationale*

Le réseau des « CORDEF » peut se référer :

- *au niveau National avec la délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD) ;*
- *au niveau départemental avec le délégué Militaire Départemental, moi-même, mais aussi avec le référent de l'union-IHEDN (institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (pas encore nommé en Lozère)*
 - *Faire témoigner un ancien combattant (école)*
 - *Faire participer des jeunes à une cérémonie*
 - *Organiser une visite sur un lieu de mémoire*
 - *Présenter une exposition itinérante (mémoire)*
 - *Élaborer un projet pédagogique (à partir du monument aux morts communal)*
 - *Diffuser les informations relatives au recensement*
 - *Participer à une journée défense et citoyenneté*
 - *Informers sur les métiers de la défense*
 - *Informers sur le plan « Défense 2ème chance »*

Monsieur Pierre BONNET, le 2ème adjoint, se propose en qualité de correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer Monsieur Pierre BONNET en qualité de correspondant défense au nom de la commune de Saint Michel de Dèze.

16 / Divers devis :

Divers devis sont proposés au conseil municipal :

Voyages BOULET divers déplacements scolaires, théâtre, piscine etc ...

17 / Divers délibérations et Décisions modificatives :

Une consultation est lancée pour l'achat de matériel informatique de l'école, prévoir la maintenance.

18 / Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H20